

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	13 Septembre 2017	Séance du : 20 septembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le vingt septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 36</u>	
Présents : 36	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Alain BLANQUER (Lieurac-Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Oton), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmasclé), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés :

Absents : Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Acquisition des parcelles pour la requalification de l'entrée de la ZAE des Tanes Basses

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais porte un projet de requalification de l'entrée de la ZAE des Tanes Basses à Clermont l'Hérault.

Il précise que cette entrée est l'entrée de la ZAE des Tanes Basses mais aussi de la ville de Clermont l'Hérault.

La qualité de son aménagement est primordiale pour la mise en valeur du territoire, la réussite des activités exercées par les entreprises qui sont implantées sur la ZAE des Tanes Basses et le confort des visiteurs.

La Communauté de communes a développé un projet de nouvelle entrée consistant dans :

- la sécurisation de la rue Cardinal par la création d'un terre-plein central depuis le rond-point jusqu'à l'intersection menant à la rue des Chasselas,
- l'installation de glissières empêchant le stationnement le long de la rue Cardinal depuis le rond-point jusqu'à l'intersection menant à la rue des Chasselas,
- l'installation d'une signalétique d'information à l'entrée de la rue Cardinal,
- la création de places de stationnement le long de la rue des Chasselas,

Les terrains d'assiette de ce projet sont des terrains nus constitués par les parcelles BT 215, BT 218, BT 219, BT 220 et BT 222 pour une surface de 13 667 m².

Ces parcelles appartiennent à l'Etat.

Compte tenu de l'importance de ce projet l'Etat a accepté de rétrocéder ces parcelles à la Communauté de communes du Clermontais.

La Commune de Clermont l'Hérault dispose d'un droit de priorité pour l'acquisition de ces parcelles qu'elle n'exercera pas ou délèguera à la Communauté de communes du Clermontais afin de lui permettre de procéder à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Le service des Domaines a fixé la valeur de ces parcelles à 20 500 €.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser le Président à procéder à l'acquisition des parcelles BT 215, BT 218, BT 219, BT 220 et BT 222 pour une surface de 13 667 m² au prix de 20 500 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'acquisition des parcelles BT 215, BT 218, BT 219, BT 220 et BT 222 pour une surface de 13 667 m² au prix de 20 500 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171002-2017-09-20-06-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017